

# GéoMCE

## L'outil de géolocalisation des mesures compensatoires environnementales

---

**Arnaud Roy**

**SPN/DBEC**

**16 mars 2021 webinaire bureaux d'études**



©Thierry Degen / DREAL Nouvelle-Aquitaine



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>

# GéoMCE

## Réglementation

**Loi n°20161087 du 8 août 2016- article 69 du CE      L.163-5 :**

« **Les mesures de compensation** des atteintes à la biodiversité définies au I de l'article L.163-1 sont **géolocalisées** et **décrites** dans un systeme national d'information géographique, **accessible au public** sur internet.

**Les maîtres d'ouvrage fournissent aux services compétents de l'État** toutes les informations nécessaires à la bonne tenue de cet outil par ces services. »

# GéoMCE

## Définition

C'est l'outil national de référence pour la gestion, la cartographie, le suivi et le contrôle des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sur l'environnement.

GéomCE permet de capitaliser ces informations prescrites dans le cadre d'aménagements impactant l'environnement, en vue de leur mise à disposition du public.



# GéoMCE

**C'est donc un outil instructeur...**

- d'alimentation et de gestion d'une base de données métier,
- comportant une interface cartographique
- dédié à la séquence ERC

# GéoMCE

## Quelle utilité ?

- Améliore la traçabilité de la localisation
- Évite la superposition de Mesures C sur un même site
- Aide au Suivi et au Contrôle

# GéoMCE

## La bancarisation des données

### LA SAISIE

- **Manuelle** : création des données cartographiques à partir des éléments de l'acte administratif (orthophotographies, parcelles cadastrales)
- « **Automatique** » : fourniture des données cartographiques par le porteur de projet / BE

# GéoMCE

## La bancarisation des données

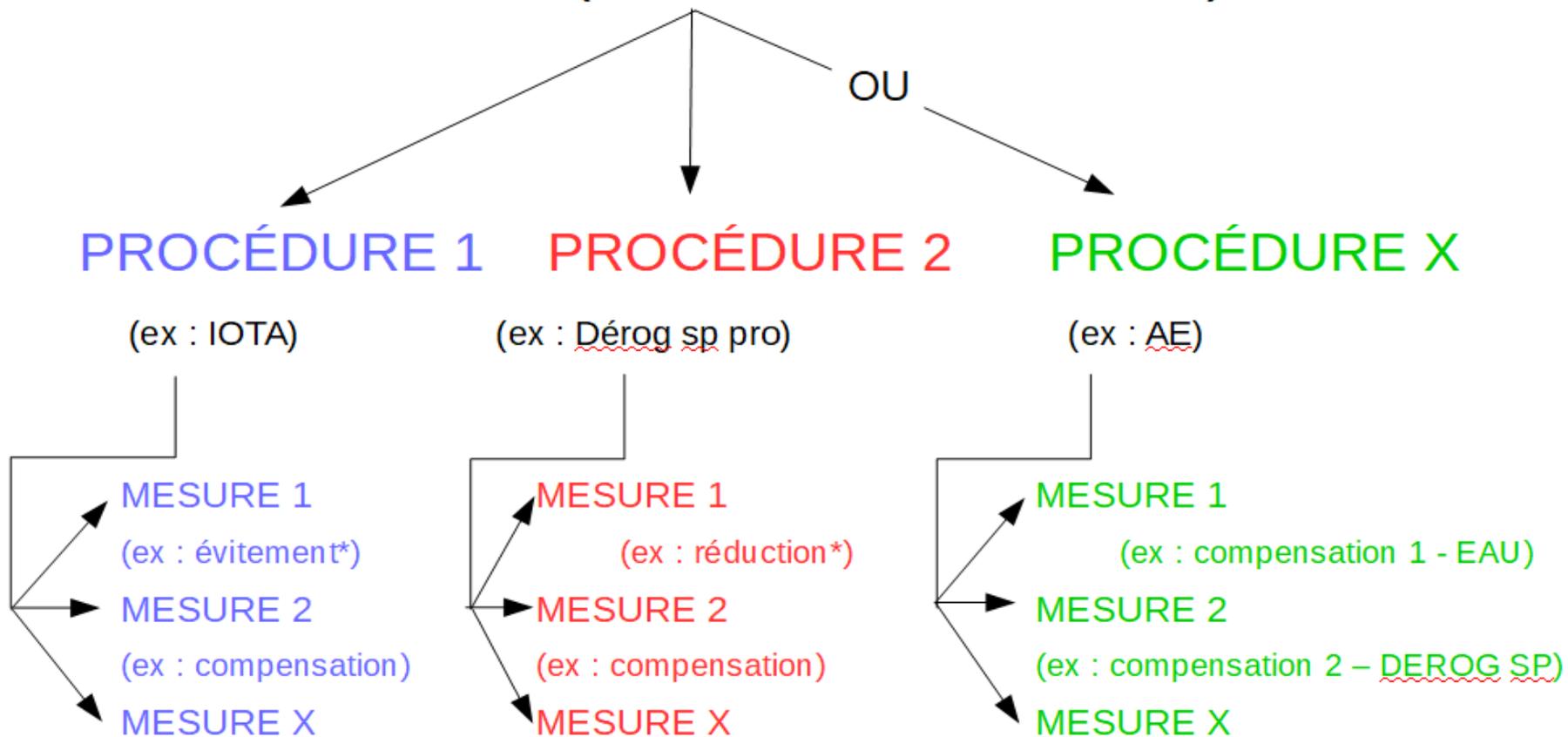
Les arrêtés portent en général les éléments nécessaires pour permettre la saisie « automatique ». Ils informent sur le format attendu et sur l'existence de fiches de cadrage qui facilitent la description (et par conséquent, la saisie).

- Modalités précisant le **format attendu pour la couche SIG** (Format .shp, inscrite dans le système de projection L93/RGF93 (EPSG : 2154) en UTF-8)
- **Fiches Projet et Mesure** qui fournissent les informations nécessaires à la création du projet dans GéoMCE
- **Fichiers gabarit** pour la mise en œuvre des couches SIG

# GéoMCE

## La bancarisation des données

PROJET (ex : infra routière, LGV)



\* : l'obligation de saisie ne porte que sur les MC. Les mesures sont cartographiables ou non

# GéoMCE

## L'accès aux données

2 niveaux d'accès :

- Instructeurs / contrôleurs (DREAL- DDT (M) – OFB)  
→ ensemble des données GéoMCE de la région

## Données générales sur le projet

**Identifiant** 3479  
**Description** Réalisation du lotissement du stade à Brach (33) de 12 lots sur une superficie de 9 985 m2

Typologie	Sous-Typologie
Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains	39° Travaux, constructions et opérations d'aménagement

## Données générales sur la procédure

**Identifiant** 4015  
**Thématique** Dérogation espèces  
**Description** Dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces animales protégées et de leurs habitats  
**Départements des mesures** 33  
**Service instructeur** DREAL Nouvelle-Aquitaine  
**Date de décision** 17/09/2018  
**Type de décision** Arrêté préfectoral  
**Autorité décisionnaire** Préfet

## Mesure MC2 Création d'un corridor écologique

**Identifiant** 11705  
**Description** Conformément à l'avis du CNPN, la mesure compensatoire envisagée au titre des zones humides sur la parcelle attenante au lotissement (A1068) sera également favorable au Fadet des laïches et se trouve en continuité des mesures de compensations déclinées dans le cadre des mesures du parc photovoltaïque. La craste localisée au sud du lotissement et sa continuité vers l'ouest devront être gérées au titre des mesures compensatoires.  
**Classe** Compensation  
**Type** Création / Renaturation de milieux  
**Catégorie** Action concernant tous types de milieux  
**Sous-catégorie** Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guildes (à préciser)  
**Champ ciblé** Habitats naturels, Faune et flore

- Contenu de la carte
- Limites administratives
  - Fonds de carte
    - Photographies aériennes
    - ScanExpress
    - Cadastre
    - ScanLittoral
    - OpenStreetMap
    - GeoRef
  - Données métier
    - mesuresPolygones
    - mesuresLignes
    - mesuresPoints
  - Hors périmètre

Métropole
La Réunion
Guadeloupe
Martinique
Guyane
Mayotte

Échelle : 1/1.926

80m



# GéoMCE

## L'accès aux données

2 niveaux d'accès :

- Instructeurs / contrôleurs (DREAL- DDT (M) – OFB)
  - ensemble des données GéoMCE de la région
  
- Grand Public
  - Géoportail



**MESURES COMPENSATOIRES ENVIRONNEMENTALES**

Phase de la séquence : **compensation**

Identifiant de la mesure : **11705**

Type de la mesure : **Création / Renaturation de milieux**

Catégorie de la mesure : **Action concernant tous types de milieux**

Sous-catégorie de la mesure : **Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guide (à préciser)**

Durée de la mesure : **30 Année(s)**

Nom du projet : **Réalisation du lotissement du stade à Brach (33)**

Catégorie du projet : **URBANISME ET CONSTRUCTION**

Échelle 1 : 4 264

0 100 m



PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE



# GéoMCE

## Le guichet unique numérique de l'environnement

Une interconnexion entre GUN env et GéoMCE est prévue très prochainement

Transmission automatique d'un fichier « Mesures ERC » à partir de GUN Env



# GéoMCE

## Liens utiles

- **DREAL Nouvelle-Aquitaine** : Communication des données environnementales par les Maitres d'ouvrage (accès aux fiches projet et mesure / fichiers gabarit)-

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr>

Puis recherche « GéoMCE »

- **Géoportail** : Mesure compensatoires prescrites des atteintes à la biodiversité

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/mesures-compensatoires-des-atteintes-a-la-biodiversite>

- **Data.gouv.fr** : Plateforme ouverte des données publiques françaises

<https://www.data.gouv.fr>

Puis recherche « GéoMCE » et choisir « Mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité »

# GéoMCE

Aide à la saisie

Extension dans QGIS : **GéoMCE**

disponible via le lien :

<https://github.com/GeoMCE/GeoMCE/releases>

# GéoMCE

**Contact DREAL Nouvelle-Aquitaine :**  
[arnaud.roy@developpement-durable.gouv.fr](mailto:arnaud.roy@developpement-durable.gouv.fr)

**Boîte fonctionnelle :**  
[geomce.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr](mailto:geomce.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr)

# Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>

# DEPOBIO

## L'outil de téléversement des données brutes de biodiversité

---

**Arnaud Roy**

**SPN/DBEC**

**16 mars 2021 webinaire bureaux d'études**



©Thierry Degen / DREAL Nouvelle-Aquitaine



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>

# DEPOBIO

## Rappels sur le SINP

- Système d'Information de l'iNventaire du Patrimoine naturel (depuis juin 2020).

L'INPN assure la diffusion et la gestion des données de référence.

- Mis en place en 2005 pour répondre aux enjeux reposant sur la connaissance de la biodiversité et du partage de celle-ci.

- Organisation collaborative facilitant la mise en relation d'acteurs, permettant la mutualisation des ressources, des méthodes et des données.

- Valorisation, harmonisation, développement et optimisation de la production de données.

- Faciliter l'accès et le partage des données en assurant une validation scientifique.

# DEPOBIO

## Rappels sur le SINP

**Un niveau national**, dont la gouvernance est partagée entre le ministère de la transition écologique, l'Office Français de la Biodiversité et le Musée National d'Histoire Naturelle, et auquel sont définies les grandes orientations (protocole national du 28/09/17).

Le SINP est un dispositif qui privilégie le **niveau régional** (relié au niveau national) qui assure principalement **la collecte** et **la bancarisation** des données et la mise à disposition d'informations fiables et valides.

**En Nouvelle-aquitaine**, il est structuré comme suivant :

- L'État (DREAL), la Région et la Direction régionale de l'OFB (pilotage et la coordination des actions)
- Des pôles thématiques régionaux, (Observatoire FAUNA , CBNSA et RNN de Saucats-La Brède) relevant de l'occurrence de taxons, d'habitats naturels et de la géodiversité, qui assurent :
  - l'animation scientifique et technique, la bancarisation et la gestion des données régionales (dont la vérification de la conformité et la cohérence des données) ;
  - les échanges avec la plateforme nationale ;
  - la diffusion et la communication de données au format SINP.
- Une équipe d'animation qui rassemble les copilotes, les pôles thématiques et les « têtes de réseau » du domaine associatif dont le rôle est de garantir une dynamique globale au sein de la communauté naturaliste de la Nouvelle-Aquitaine.

# DEPOBIO

## Rappels sur le SINP

Ce dispositif est complété par :

- Le Comité de Suivi Régional (CSR) chargé de s'assurer au niveau régional de la mise en place optimale des orientations prises au niveau national. Le CRB (commission SINP) assure le rôle du CSR.
- Le Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) qui peut être sollicité pour son expertise et son avis sur différents thèmes portés par le SINP.  
(évaluation d'une mise en place de procédure de validation scientifique de données par exemple)
- Un document de référence : la Charte du SINP de Nouvelle-Aquitaine (14/09/2019)  
<http://www.sinp.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/charte-regionale-du-sinp-nouvelle-aquitaine-r18.html>
- Contact DREAL : [arnaud.roy@developpement-durable.gouv.fr](mailto:arnaud.roy@developpement-durable.gouv.fr)

# DEPOBIO

## Objectifs

- Connaître : les espèces, leurs interactions, leurs habitats.
- Élaborer, suivre et évaluer les politiques de préservation, de restauration ou de protection de la biodiversité.
- Éclairer les choix publics ou privés en matière d'aménagement du territoire.
- Informer le public : la connaissance environnementale doit être accessible au plus grand nombre.
- **Alimenter significativement le nombre de données dans les inventaires du patrimoine naturel (IPN).**

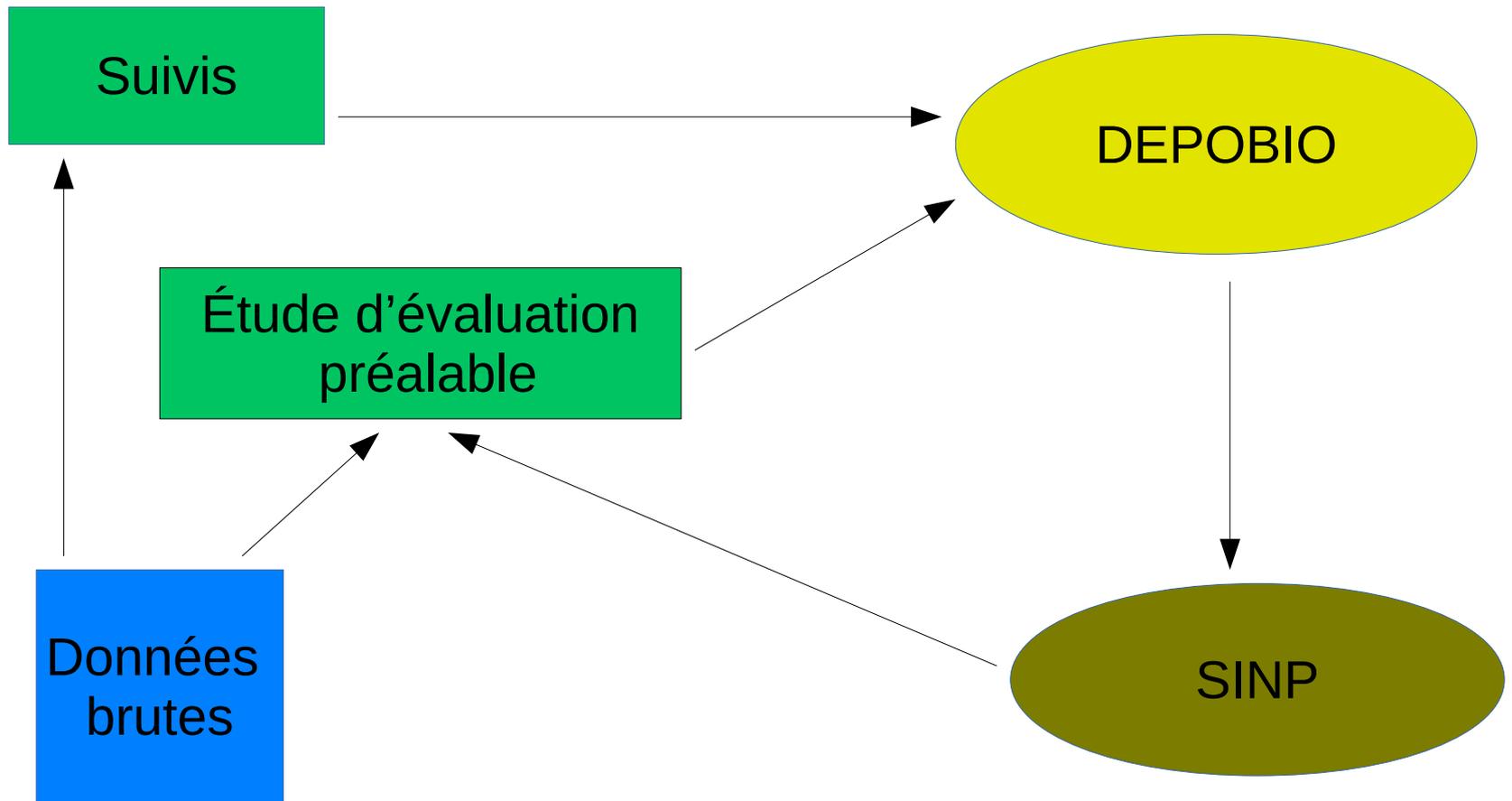
# DEPOBIO

## Contexte réglementaire

- Obligation des maîtres d'ouvrage de contribuer à l'inventaire du patrimoine naturel par le versement de données brutes acquises à l'occasion des études d'évaluation préalable ou de suivi des impacts (tout projet soumis à l'approbation de l'autorité administrative) - (L 411-1-A du CE, art.7 de la loi du 8 août 2016)
- Obligation pour les maîtres d'ouvrage de mettre l'étude d'impact produite à disposition du public par voie électronique avant ouverture à consultation ( L 122-1-VI du CE).  
Le fichier de cette étude sera accompagné d'un fichier des données brutes environnementales utilisées dans l'étude au format ouvert et aisément réutilisable. (R 122-12 du CE).
- La saisie ou le versement des données brutes de biodiversité prévus au I de l'article L 411-1-A est effectué au moyen d'un téléservice créé par arrêté du ministre chargé de la protection de la nature (D 411-21-1)

# DEPOBIO

- Forte interaction entre DEPOBIO et le SINP dans l'échange de données -



NB : les données du SINP utilisées pour l'étude préalable doivent être reversées dans DEPOBIO

# DEPOBIO

## Points essentiels

Le dépôt dans DEPOBIO est **obligatoire** depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018.

Seules les données d'observation de taxons sont acceptées sur le dispositif pour le moment (l'évolution pour les données habitats est prévue pour le 2ème semestre 2021).

Le maître d'ouvrage transmet toutes les données dont il dispose.

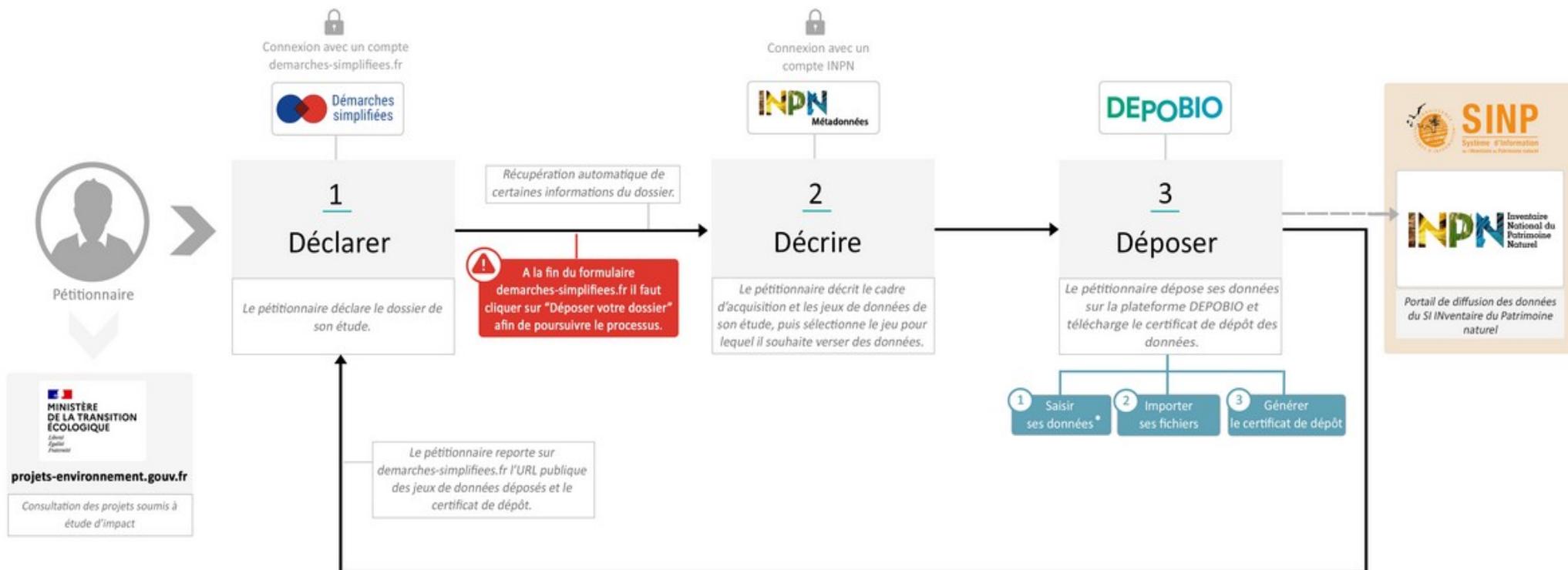
L'identifiant SINP est demandé pour les données SINP.

L'importance de bien renseigner les métadonnées (essentielles à l'exploitation, la traçabilité des données et leur réutilisation)

# DEPOBIO

DEPOBIO

## Processus du dépôt légal des données brutes de biodiversité



\* Fonctionnalité mise à disposition des maîtres d'ouvrage n'ayant pas d'outil ou de système interne de gestion de données naturalistes.

# DEPOBIO

## Ressources et documentations

- Ressources et documentation générale sur le téléservice <https://depot-legal-biodiversite.naturefrance.fr>

onglet « **ressources** »

- Format de fichier attendu
- FAQ
- Liens vers le téléservice test
- Des vidéos « pas à pas » de la procédure

- Document utilisateur de DEPOBIO <https://depot-legal-biodiversite.naturefrance.fr/doc>

- Assistance aux utilisateurs [assistance.depobio@ofb.gouv.fr](mailto:assistance.depobio@ofb.gouv.fr)

# Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>